

Toute augmentation du volume de bois exploité participe donc à la création d'emplois en milieu rural.

5. – Le bois source de revenus pour les propriétaires.

Même en considérant la valorisation des propriétés forestières par la chasse, l'exploitation des ressources pastorales, touristiques ou la vente de produits secondaires (champignons, etc...), le bois reste le principal, sinon exclusif, revenu procuré par la forêt.

Ces revenus, qu'il aillent à des particuliers, à des communes forestières ou à l'O.N.F., sont pour une certaine partie, réinvestis en travaux forestiers, et en tout cas pour l'essentiel utilisés localement, donc en milieu rural, concourant à soutenir économiquement ce milieu avec ses propres ressources.

6. – L'exploitation forestière, composante des activités humaines.

On doit tenir compte que primordiales du bois l'exploitation forestière accompagne l'homme depuis la naissance de la civilisation, tant pour ses besoins en chauffage domestique (puis plus tard industriel) que pour ceux du bâtiment, de l'ameublement, de la construction des bateaux, des véhicules, des outils, etc...

Même si l'évolution des mentalités conduit certains à souhaiter le maintien de sanctuaires de Nature, à des fins d'étude ou de satisfaction morale, l'imaginaire de nos contemporains ne saurait être privé de l'évocation du travail en forêt, ni de l'utilisation des bois

locaux, grâce aux savoir-faire acquis et perfectionnés au fil du temps.

7. - L'exploitation forestière, outil de diversification biologique.

L'exploitation forestière qui ouvre le milieu et laisse les rayons solaires parvenir jusqu'au sol, crée grâce à cela les conditions de réapparition ou de développement d'espèces végétales et animales liées à ces milieux ouverts.

Elle est donc temporairement et localement très profitable à une diversité biologique "tournante", semblable à celle que provoqueraient les catastrophes naturelles, telles qu'incendies ou tempêtes, mais de façon contrôlée, et spatialement limitée.

8. - L'exploitation forestière, facteur limitant la combustibilité des peuplements.

Sans exagérer ce rôle, il est clair qu'un peuplement éclairci voit les risques de propagation du feu réduit par diminution de la biomasse combustible basse.

Par ailleurs, une exploitation est souvent l'occasion d'interventions connexes telles que création ou entretien d'une coupure de combustible, création de pistes ou d'équipements contribuant à la lutte, etc...

Il est donc permis d'affirmer que l'exploitation forestière et les travaux d'entretien qui l'accompagnent généralement apportent, moyennant des précautions à prendre - si nécessaire - pendant les travaux, une contribution non négligeable à la protection contre l'incendie.

La récolte de bois : un enjeu de la gestion durable ?

par Alain MACAIRE *

Aujourd'hui, quelque soit le document de politique ou d'orientations forestières qui peut être consulté, celui-ci affirme que la mobilisation des bois est une des priorités essentielles de la gestion forestière.

Qu'en est-il dans les forêts relevant du régime forestier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

1 - Ressource, exploitabilité et récolte en forêt publique

1-1- La ressource

	Volume sur pied			Production	
	ha	en 1000 m ³	m ³ /ha	m ³ /an	m ³ /ha/an
forêt domaniale	112 670	10 769	95	362 560	3,2
forêt communale	229 500	23 159	101	609 610	2,6
toutes forêts publiques	342 170	33 928	99	972 170	2,8

1-2- L'exploitabilité de la ressource

70 % de la production est d'exploitabilité difficile à très difficile

Exploitabilité	Classe de pente	Production	
		m ³ /an	%
facile	0-15 %	135 300	13,9
moyenne	16-30 %	152 040	15,6
difficile	31-70 %	546 580	56,0
très difficile	71 % et +	138 230	14,0

* Chef du Service Départemental de l'Office National des Forêts des Alpes de Haute Provence
1, Allée des Fontainiers 04000 Digne

1-3- La récolte (1965-1998)

En forêt publique, le niveau de récolte a suivi la tendance régionale, mais de manière fortement estompée, comme cela peut être constatée sur la courbe de récolte 1965-1998.

Cf. Tab. ci-contre

L'évolution de la récolte régionale sur la période 1955 - 1995 est marquée par trois faits :

- bois de feu : effondrement de la récolte jusqu'en 1977, puis lente remontée,

- bois d'œuvre : diminution de la récolte jusqu'en 1975, puis stabilisation oscillante,

- bois de trituration : croissance jusqu'en 1965, baisse de 1966 à 1981, puis croissance sinusoïdale.

Le bois de trituration est depuis 1985, le premier débouché des bois régionaux.

Les meilleurs résultats de la mobilisation des bois en forêt publique résultent principalement :

1) Des plans de gestion ou aménagements forestiers. Sont actuellement dotés d'un aménagement en vigueur :

- 98 % de la surface domaniale (en 1984 : 60 %)

- 92 % de la surface communale (en 1984 : 40 %)

2) Des investissements très importants d'infrastructure, accès et desserte de forêt, financés par des moyens publics de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des départements : PIM, PDZR, PDR, CFM, contrat de plan.

3) Des initiatives, diverses et nombreuses, de commercialisation mises en œuvre par l'ONF et les communes forestières.

Période	Récolte toute forêt	Récolte forêt publique
1960 - 1980	chute de plus de 50 % sur 20 ans environ 340 000 m ³ /an	baisse de 20 % en 20 ans environ 260 000 m ³ /an
1981 - 1995	doublément en 15 ans environ 670 000 m ³ taux de mobilisation : 20 à 25 % de la ressource	accroissement de 40 % en 15 ans environ 360 000 m ³ /an taux de mobilisation : 35 % de la ressource

2 - La mobilisation des bois en forêt publique : une priorité régionale

La mobilisation des bois en forêt publique est une priorité régionale, pour au moins trois raisons.

- L'aménagement des territoires régionaux

Les forêts publiques de la région, qui représentent le tiers du territoire boisé, participe fortement :

- aux paysages régionaux et à leur diversité ;

- à la prévention des risques naturels, spécialement en montagne (érosion, lave torrentielle)... puis en plaine (inondation, transports solides). La plupart des forêts domaniales sont d'ailleurs issues de la politique de restauration des terrains de montagne ;

- à la conservation d'éléments de biodiversité.

Le renouvellement de la forêt laissée aux seules forces de la nature se fera, suivant les essences et les stations, selon des processus différents :

- brutalement et sur de grandes étendues, pour les pineraies sèches, largement dominantes dans la région (près de 60 %),

- progressivement et plus ponctuellement, pour les mélézins de l'étagé montagnard (substitution par le sapin), les pineraies fraîches, les hêtraies et les hêtraies sapinières.

La nature n'ayant pas d'objectifs de paysage, de prévention des risques, et même de biodiversité, il n'est pas assuré qu'elle garantisse, dans tous les cas, à l'échelle d'un massif forestier,

d'un versant ou d'une parcelle, une certaine pérennité de services diversifiés.

Aussi, devant l'incertitude de conserver les bénéfices des investissements forestiers du siècle écoulé et de la lente restauration écologique des paysages, l'application du **principe de précaution** paraît s'imposer : celui d'une **organisation volontaire, raisonnée et durable des espaces boisés**.

La récolte de bois, notamment celle de renouvellement des peuplements âgés, concourt très fortement à cette organisation de la forêt.

Encore plus qu'ailleurs, la récolte de bois dans les forêts de Provence Alpes Côte d'Azur, à un niveau élevé, est une garantie de la pérennité de l'ensemble des services rendus par la forêt.

- La consolidation de l'industrie régionale du bois

L'approvisionnement en matière première régionale, à un niveau soutenu et à des prix compétitifs, conforte l'industrie du bois qui en région Provence Alpes Côte d'Azur est d'une grande fragilité.

- Le maintien ou la création d'emploi en zone rurale, particulièrement en montagne

Un emploi direct est assuré dans l'exploitation forestière par la récolte de 1 000 à 1 500 m³ de bois.

Région Provence - Alpes - Côte d'Azur

Toutes forêts

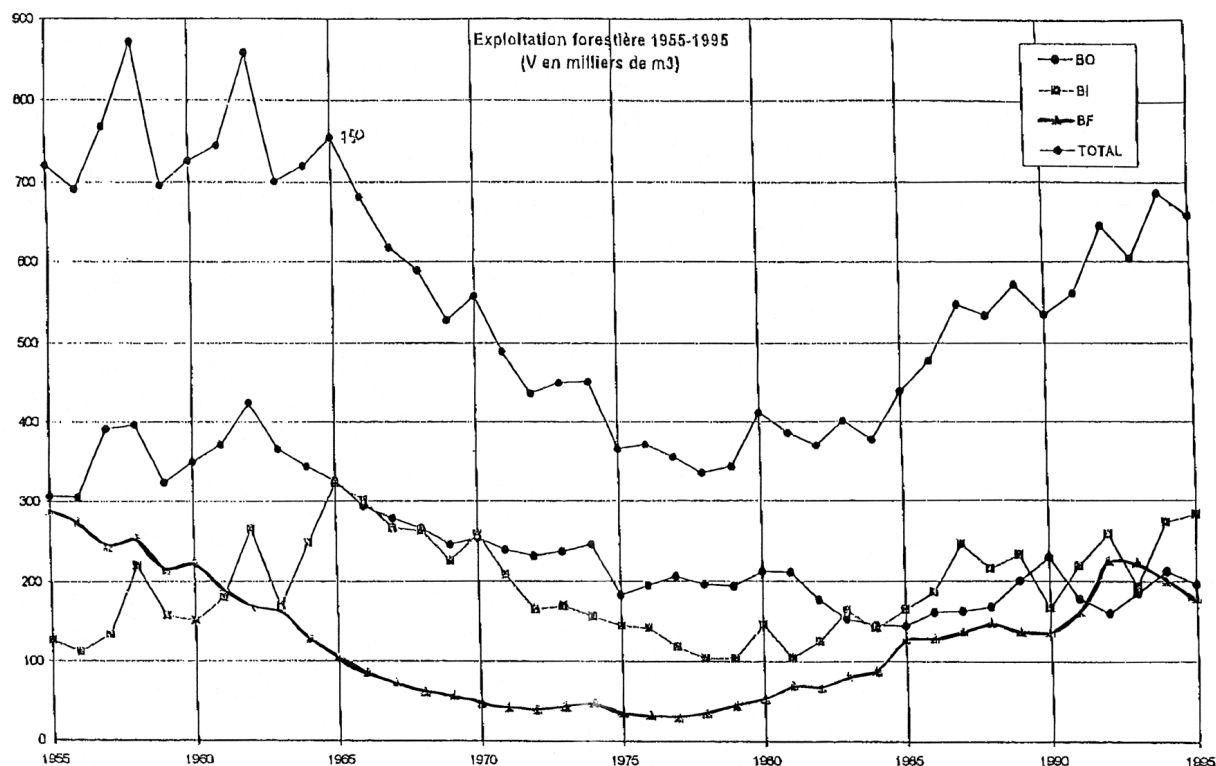


Fig. 1 : Evolution de l'exploitation forestière (en volume), toutes forêts confondues, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

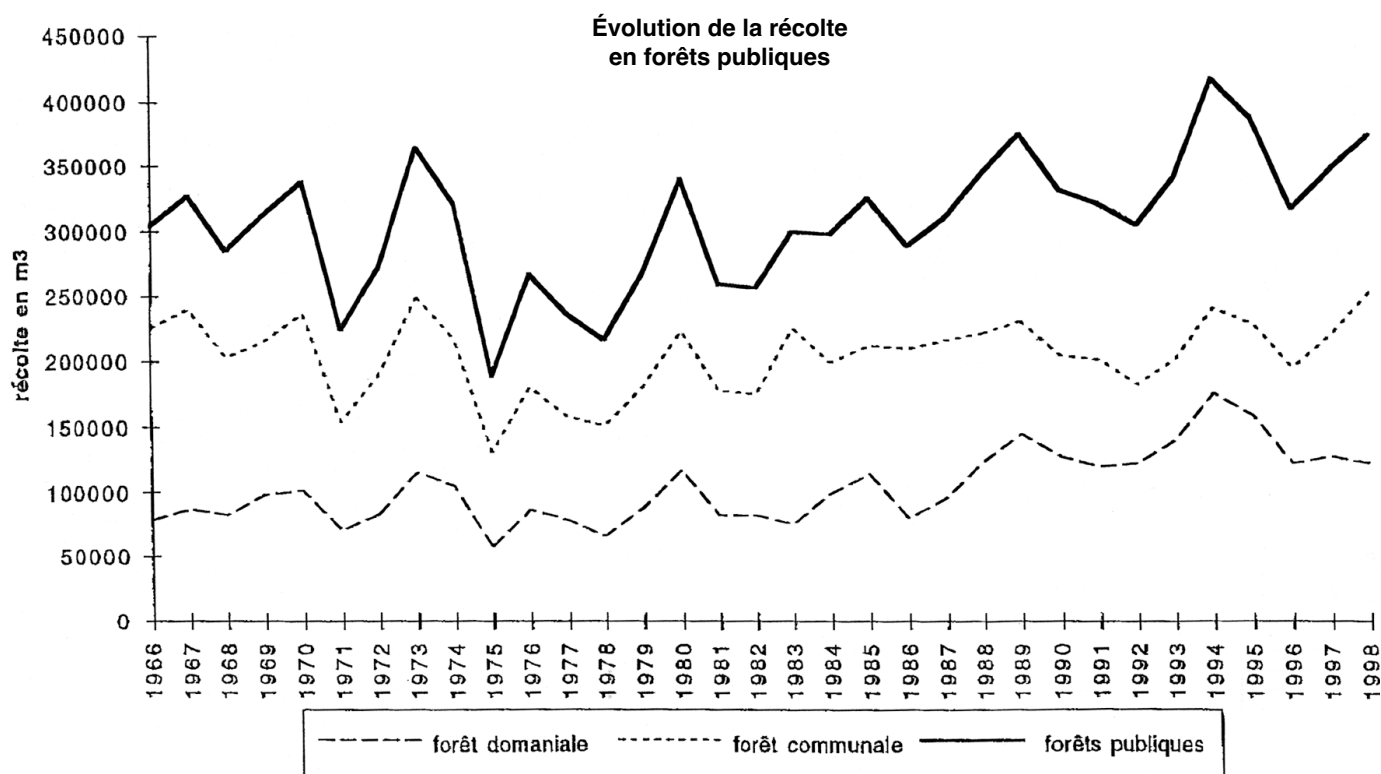


Fig. 2 : Evolution de la récolte (en volume) en forêts publiques, région Provence-Alpes-Côte d'Azur

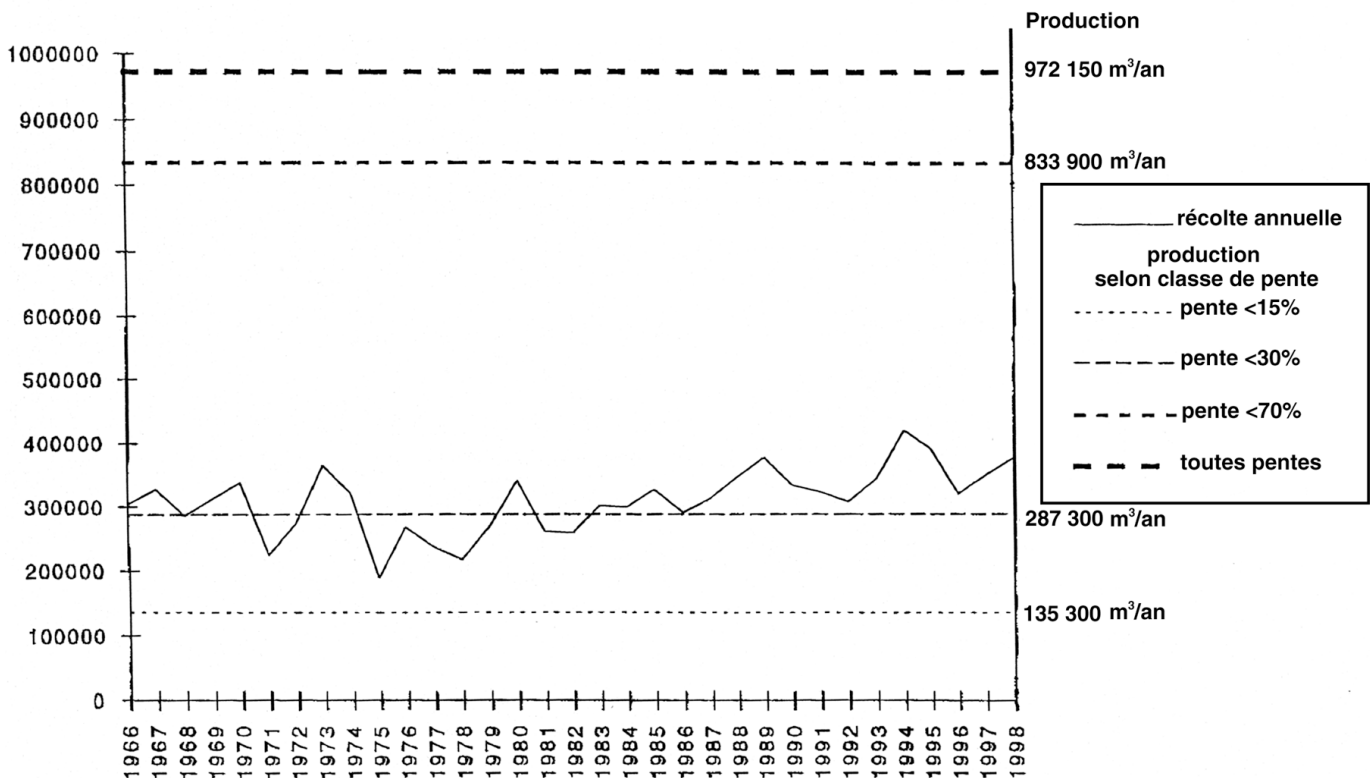


Fig. 3 : Récolte et exploitabilité de la production en forêts publiques, région Provence-Alpes-Côte d'Azur

3 - De l'action, encore de l'action, toujours de l'action

Dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la mobilisation des bois dépend beaucoup de la valeur économique des bois sur pied, car elle est souvent résiduelle !

Aussi, dès que les coûts de mobilisation approchent ou dépassent la valeur des bois rendus usine, valeur fixée par le marché mondial, les bois n'ont aucune chance d'être achetés sur pied.

Cette situation, assez spécifique à la région, résulte de facteurs souvent combinés, d'origine :

- historique, boisements de première génération constitués d'essences pionnières donnant souvent des produits de qualité moyenne, sauf pour le mélèze,
- naturelle, écologique et topographique,
- économique, infrastructure inadaptée et industrie peu diversifiée,

- politique, faible tradition forestière.

Les actions à entreprendre se devraient de corriger les divers handicaps, qu'ils proviennent de la forêt (massification et desserte interne), du transport des bois, ou de l'industrie du bois (valorisation des meilleurs bois).

Des efforts de productivité importants sont ainsi à rechercher à tous les niveaux de la filière, de la désignation des bois jusqu'aux produits transformés, sciage ou pâte à papier.

Toutes les actions passées sont donc à poursuivre en renforçant cependant leur **cohérence par grands massifs forestiers**.

Avant l'action, résorption des goulets d'étranglement, desserte des forêts, piste de débardage, place de dépôt et aire de stockage,... désignation et lotissement des coupes,..., des **études-dia-**

gnostics par massif forestier seraient à réaliser.

Evitons la création d'infrastructure débouchant sur des voies publiques limitées en tonnage après le passage du premier grumier !

Pour la valorisation de bois largement produits dans la région, il faudrait ne pas abandonner la (seule) solution durable qui repose sur l'installation d'une importante **scierie de résineux**, ayant un **double** objectif : sciage des meilleurs bois et approvisionnement en produits connexes de l'usine de Tarascon.

Enfin de nouvelles pistes sont à ouvrir, en particulier **l'aide directe à l'exploitation de bois**, non pas dans la seule logique économique, mais plutôt dans des logiques plus larges d'aménagement de territoire : gestion de paysage, prévention des risques naturels, conservation de biodiversité,...

Pourquoi pas des contrats territoriaux d'exploitation... forestière ?

